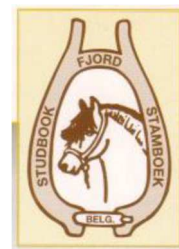


Epreuve de travail



La commission du jury impose d'effectuer l'épreuve de travail sur un terrain de 20x40.

Le propriétaire veille lui-même au harnachement de son poney (bricole ou collier). Le matériel d'attelage est défendu.

Les organisateurs fournissent le traîneau et les poids exacts. Le traîneau est celui du studbook ou un équivalent, accepté au préalable par le jury.

Le pas est la seule allure admise pour l'épreuve.

Atteler et dételer se fait par une seule personne tandis qu'une autre tient le poney à la tête.

Charger et décharger les poids doit se faire par une tierce personne pendant que le meneur tient les guides et maintient le poney à l'arrêt.

Les chaines sont les seuls traits admis pour effectuer l'épreuve.

L'épreuve :

1. Atteler en A.
 2. En A : départ piste à main droite avec le traîneau seul (= 100 kg) et effectuer un tour complet du terrain.
 3. En A : doubler et passer par X vers G par un passage précis (passage avec 25cm supplémentaire à chaque côté du traîneau). Effectuer une volte de 6m vers la gauche suivie d'une volte de 6m vers la droite autour du passage précis (une forme de 8 après les deux coins entre G et C) pour retourner de G à X et arrêter, pendant 10 secondes : immobilité.
 4. Dételer, faire 5 pas vers l'avant puis 5 pas vers l'arrière et atteler à nouveau.
 5. A : piste à main gauche.
 6. F : arrêt pour charger 100 kg et reprendre la progression.
 7. M : arrêt et charger 100 kg supplémentaires, puis continuer.
 8. H : arrêt et charger à nouveau 100 kg : puis continuer en passant par K.
 9. F : décharger 100 kg.
 10. M : décharger 100 kg.
 11. H : décharger 100 kg et continuer en passant par K.
 12. A : dételer.
- Un trajet est effectué sur la voie publique sans traîneau.
 - A préciser si le cheval travaille au cordon ou aux guides.